

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE EN
MATIERE DE PLACEMENTS
C.N.A.P.

RAPPORT D'ACTIVITE
2004

édité par le
Secrétariat Permanent de la C.N.A.P.
64, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Tél.: 40 06 16-30 /-31
Fax: 26 45 94 67
email : sibylle.boesch@cnap.lu
marie-rose.kunsch@cnap.lu
<http://www.ententes.lu>

RAPPORT D'ACTIVITE 2004

RAPPORT D'ACTIVITE 2004	1
1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DÉPANNAGE EN 2004.....	2
1.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	2
1.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	2
2. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSÉES À LA C.N.A.P.	4
2.1. Evolution de la liste d'attente en 2004.....	4
2.2. Evolution de la liste d'attente et des placements réalisés depuis 1993	5
2.3. Places libres et demandes de placement actives de 1994 à 2004	6
2.3.1. Petit lexique.....	6
2.3.2. Enfants	7
2.3.3. Adolescents.....	8
2.4. Taux d'occupation 2004.....	9
2.4.1. Enfants	9
2.4.2. Adolescents.....	9
3. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2004.....	10
3.1. Sexe et âge.....	10
3.2. Provenance.....	10
3.3. Demandeurs	12
3.4. Nationalités	12
4. DURÉE DE PROCÉDURE D'ADMISSION	13
5. ANNEXE	15
5.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	15
5.1.1. Total des entrées et sorties en 2004 dans les centres d'accueil classiques	15
5.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques	16
5.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques	16
5.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	17
5.2.1. Total des entrées et sorties en 2000 dans les FADEPs	17
5.3. Bilan de tous les placements réalisés en date du 31.12.2004.....	17

1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE EN 2004

1.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

Nom du centre d'accueil classique	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL places disp.	Enfants	Adolescents
Fondation de Colnet d'Huart	Croix-Rouge Luxembourgeoise	18	9	9
Foyer St. Joseph	Fondation Maison de la Porte Ouverte	11	-	11
Foyer Ste. Claire	Clara Fey a.s.b.l.	24	16	8
Foyer Ste. Elisabeth	Anne a.s.b.l.	29	29	-
Foyer Storm	Noémi a.s.b.l.	8	-	8
Institut St. François	Françoise Dufaing a.s.b.l.	18	18	-
Institut St. Joseph ⁸	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	39 ⁹	24	15
Jongenheem	Jongenheem a.s.b.l.	64	32	32
Kannerheem Itzig	Victor Elz a.s.b.l.	24	24	-
Kannerland	Anne a.s.b.l.	24	18	6
Kannerschlass	Fondation Kannerschlass	24	24	-
Maisons d'Enfants de l'État ¹⁰	Ministère de la Famille	70	63	7
Vesos Mersch ¹¹	Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	45	28	17
TOTAL		398	285	113

1.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

Le placement en FADEP se fait sur demande orale à confirmer par écrit d'une instance sociale, judiciaire, socio-éducative ou médicale et après accord formel du représentant mandaté de l'organisme gestionnaire. Celui-ci communique aussi rapidement que possible toutes les données utiles sur les placements effectués à la CNAP.

En général, on s'adresse donc directement aux responsables des FADEPs mêmes. Le passage par la CNAP n'est pas obligatoire.

⁸ y compris Foyer Thérèse

⁹ 8 places temporairement non disponibles

¹⁰ Les Maisons d'Enfants de l'Etat appliquent également les procédures de la CNAP mais ne peuvent pas être impliquées dans un litige.

¹¹ y compris les Foyers Cales et Leir

Nom du FADEP	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL	Enfants	Adolescents
Centre polyvalent pour enfants	Fondation Pro Familia	10	10	-
Don Bosco	Fondation Maison de la Porte Ouverte	10	10	-
Ste. Elisabeth	Elisabeth a.s.b.l.	3	3	-
St. Joseph Rumelange	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	10 ¹²	10	-
St. Joseph Luxembourg	Fondation Maison de la Porte Ouverte	9	-	9
Mederchershaus	Femmes en Détresse a.s.b.l.	10	-	10
TOTAL		52	33	19

TOTAL GENERAL CDAs et FADEPs:	450	318	132
--------------------------------------	------------	------------	------------

¹² 2 places temporairement non disponibles

2. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSEES A LA CNAP

2.1. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE EN 2004

	Report Mois préc.	Nouv. dem.	TOTAL LDA ¹³ au dernier du mois	Placé Conv. ¹⁴	Placé STA ¹⁵	TOTAL PLACE ¹⁶	Annulé	Actif	Suspens ¹⁷	Reste sur LDA début mois prochain
Janvier	46	16	62	6	0	6	1	47	8	55
Février	55	11	66	5	1	6	2	51	7	58
Mars	58	14	72	2	0	2	4	60	6	66
Avril	66	9	75	4	2	6	4	58	7	65
Mai	65	15	80	1	0	1	4	66	9	75
Juin	75	15	90	6	0	6	6	69	9	78
Juillet	78	8	86	2	2	4	7	66	9	75
Août	75	6	81	3	0	3	4	64	10	74
Sept.	74	14	88	27	1	28	9	45	6	51
Oct.	51	4	55	8	0	8	8	32	7	39
Nov.	39	10	49	5	0	5	5	35	4	39
Déc.	39	9	48	6	0	6	4	33	5	38
		131		75	6	81	58			

Il ressort du tableau ci-dessus que le Secrétariat Permanent a traité au total 177 demandes, dont :

- 46 reportées de l'année 2003, et
- 131 nouvellement introduites en 2004.

Des 131 nouvelles demandes de placement, 42 étaient des demandes de placement à base volontaire et 89 passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

De ces demandes:

- 81 ont abouti à un placement,
- 58 ont été annulées en cours de route, et
- 38 sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2004.

Parmi les 38 demandes restées sur la liste d'attente au 31 décembre 2004, 5 étaient mises en suspens jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents en question. A noter que 10 des 38 demandes de placement sont à base volontaire.

Des 58 demandes de placement annulées, le Secrétariat Permanent comptait 21 demandes de placement à base volontaire et 37 par voie judiciaire.

¹³ LDA = Liste d'attente

¹⁴ Placé Conv. = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés

¹⁵ Placé STA = Total des placements dans les Maisons d'Enfants de l'Etat (Staatlech Kannerheemer)

¹⁶ Total Placé = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat

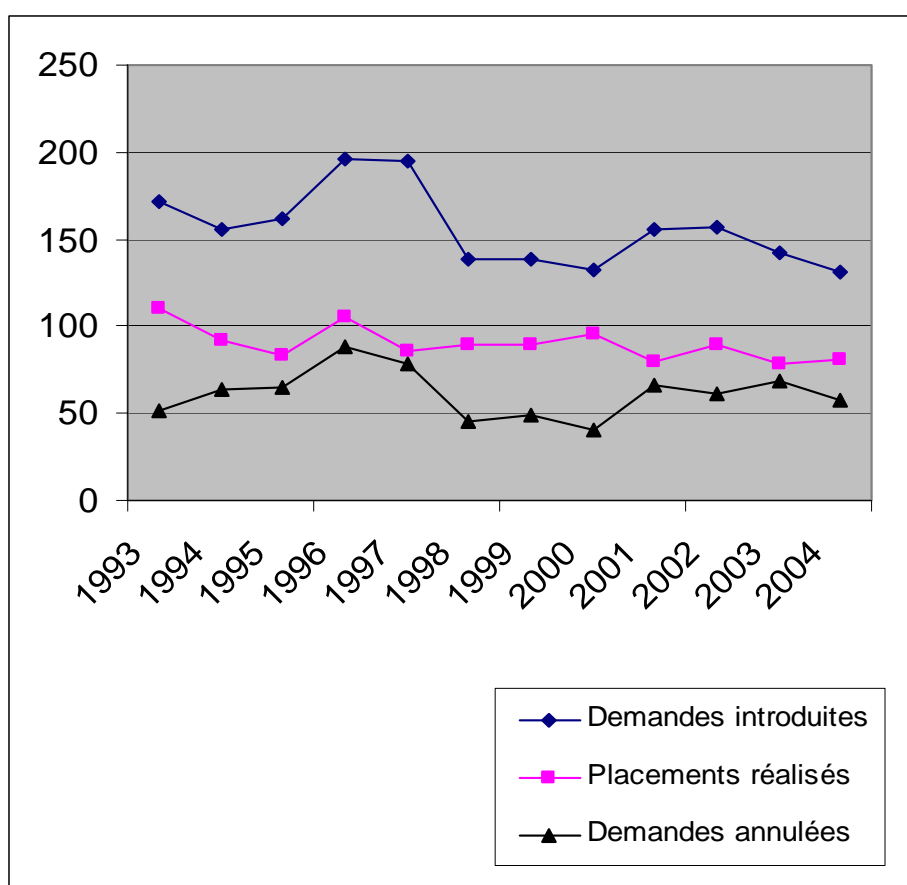
¹⁷ Les demandes de placement qui sont en "suspens" sont des demandes de placement de mineurs où la demande n'est pas envoyée aux centres d'accueil disposant de places libres car la situation du mineur nécessite encore plus de clarification.

2.2. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE ET DES PLACEMENTS REALISES DEPUIS 1993

Depuis l'année 2002, le nombre des demandes de placement introduites auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP a diminué par rapport aux années précédentes (c. à d. 131 demandes introduites en 2004, 142 demandes introduites en 2003 et 156 demandes introduites en 2002).

Toutefois, le nombre des placements réalisés est resté plus ou moins constant au cours des dernières années (81 placements réalisés en 2004, 79 placements réalisés en 2003 et 86 placements réalisés en 2002).

Le nombre des demandes de placement annulées, par contre, a diminué par rapport à l'année précédente c. à d. 69 demandes ont été annulées en 2003 et 58 demandes ont été annulées en 2004.



2.3. PLACES LIBRES ET DEMANDES DE PLACEMENT ACTIVES DE 1994 A 2004

2.3.1. Petit lexique

- places disponibles : les places qui sont à disposition des enfants et adolescents de 0 à 18 ans suivant les Conventions signées avec le Ministère de la Famille ;
- places déclarées libre : les centres d'accueil classiques qui sont priés d'envoyer une déclaration de sortie pour chaque mineur d'âge quittant leur institution, signalent ainsi à la CNAP la vacance d'une place ;
- places réservées : les places qui sont réservées pour des enfants et adolescents attendant leur admission après que le centre d'accueil classique a donné son accord de principe ;
- places bloquées : les places qui ne sont pas disponibles :
 - travaux de rénovation dans les différents centres d'accueil classiques;
 - assurer le retour de mineurs d'âge qui font un essai de réintégration familiale ;
- demandes actives : demandes de placement parvenues au Secrétariat Permanent qui peuvent être envoyées aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) ; par opposition : demandes en suspens ;
- demandes en suspens : la demande en suspens reste sur la liste d'attente, gérée par le Secrétariat Permanent, respectivement n'est pas envoyée aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents concernés ;
- demandes annulées : les demandes de placement sont annulées par le demandeur professionnel parce qu'un placement ne s'impose plus respectivement une autre solution que le placement dans un centre d'accueil classique a été trouvée ;

2.4. TAUX D'OCCUPATION 2004

Dans les tableaux qui suivent, le taux d'occupation des centres d'accueil classiques énumérés sous la rubrique 1.1. (page 2) est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil classiques, à savoir :

- (a) le nombre des places réellement disponibles ;
- (b) le nombre des places non-occupées (libres, bloquées ou réservées).

Le nombre de places occupées est obtenu en calculant (a) - (b).

Avec 98,3% respectivement 93,02% le taux d'occupation des centres d'accueil classiques est relativement élevé pour l'année 2004. En effet, le taux d'occupation des places pour enfants jusqu'à 12 ans s'élevait en 2003 à 96,9% et 2002 seulement à 94,3% tandis que celui des places pour adolescents s'élevait en 2003 à 89,7% respectivement à 87,1% en 2002. En général, les possibilités d'accueil ne sont pas entièrement exploitées, notamment en raison de la pratique consistant à bloquer des places vacantes pour une période de deux mois ou plus.

2.4.1. Enfants

	places disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	288	2	0	1	3	285	98,9 %
Février	288	2	0	1	3	285	98,9 %
Mars	288	1	0	0	1	287	99,7 %
Avril	288	2	0	0	2	286	99,3 %
Mai	288	2	0	0	2	286	99,3 %
Juin	288	1	0	0	1	287	99,7 %
Juillet	288	0	0	6	6	282	97,9 %
Août	288	3	0	11	14	274	95,1 %
Sept.	288	5	0	1	6	282	97,9 %
Oct.	288	4	0	4	8	280	97,2 %
Nov.	288	5	0	3	8	280	97,2 %
Déc.	288	1	0	3	4	284	98,6 %
							98,3 %

Le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour enfants a été de 98,3%.

2.4.2. Adolescents

	places disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	123	4	5	2	11	112	91,1 %
Février	123	2	5	1	8	115	93,5 %
Mars	123	1	5	2	8	115	93,5 %
Avril	123	2	4	0	6	117	95,1 %
Mai	123	4	4	0	8	115	95,1 %
Juin	123	2	5	1	8	115	95,1 %
Juillet	123	2	4	4	10	113	91,9 %
Août	123	5	4	4	13	110	89,4 %
Sept.	123	7	2	3	12	111	90,2 %
Oct.	123	2	4	0	6	117	95,1 %
Nov.	123	2	6	0	8	115	93,5 %
Déc.	123	9	0	0	9	114	92,7 %
							93,02 %

Le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour adolescents a été de 93,02%.

3. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2004

Outre les 81 placements à partir de la liste d'attente, 16 placements ont été réalisés sans l'intermédiaire de celle-ci (voir en annexe la répartition des placements selon les centres d'accueil classiques et les FADEPs). **Le total effectif des mineurs placés en 2004 s'élève donc à 97.**

Parmi les 16 placements qui n'ont pas suivi les procédures prévues par la Convention figurent :

- 10 placements d'urgence ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse respectivement le Parquet (à défaut de places libres dans les différents FADEPs) ;
- 5 placements volontaires et temporaires d'enfants et de jeunes en situation de crise (dont 1 pensionnaire ancien) ;
- 1 demandeur d'asile ;

3.1. SEXE ET AGE

					Placements sans liste d'attente			
		Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	TOTAL GENERAL
Petits enfants	de 0-2 ans	0	0	0	0	0	0	0
Enfants	de 2-4 ans	1	2	3	0	0	0	3
	de 4-6 ans	2	4	6	2	1	3	9
	de 6-12 ans	17	12	29	6	1	7	36
Adolescents	de 12-18 ans	27	16	43	2	4	6	49
TOTAL :		47	34	81	10	6	16	97

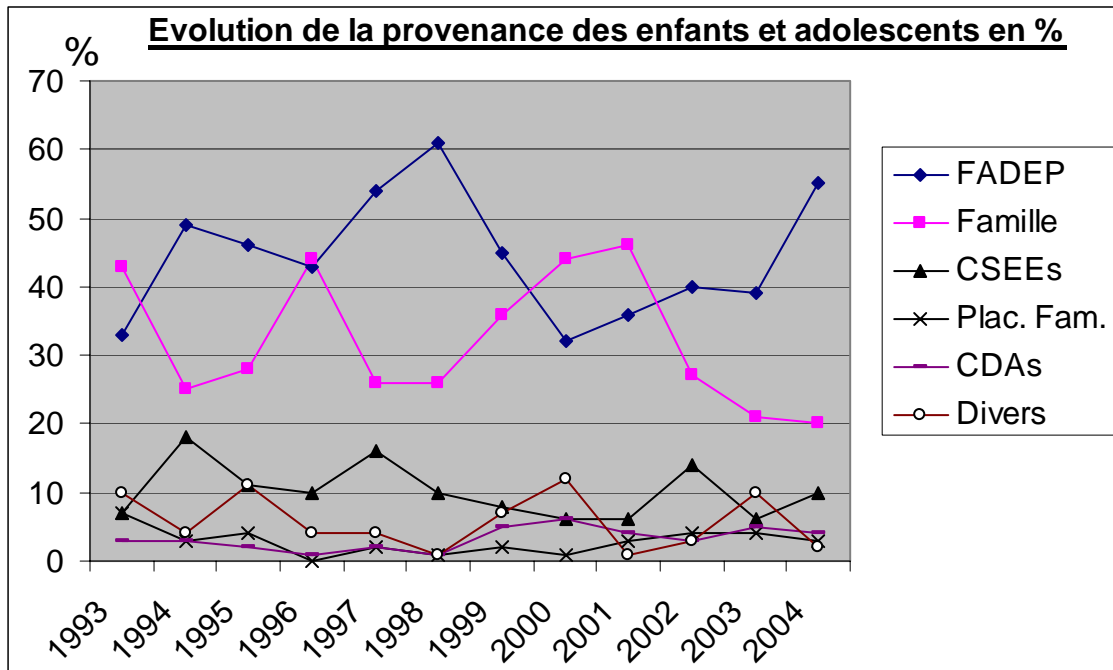
3.2. PROVENANCE

					Placements sans liste d'attente			
		Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	TOTAL GENERAL
FADEPs		33	19	52	2	1	3	55
Famille		5	6	11	8	4	12	23
CSEEs ¹⁸		4	6	10	0	0	0	10
Centres d'acc. class. ¹⁹		3	1	4	0	0	0	4
Placement familial		1	2	3	0	0	0	3
FPA ²⁰		1	0	1	0	1	1	2
TOTAL		47	34	81	10	6	16	97

¹⁸ = les Centres Socio-Éducatifs de l'Etat Dreiborn et Schrässig

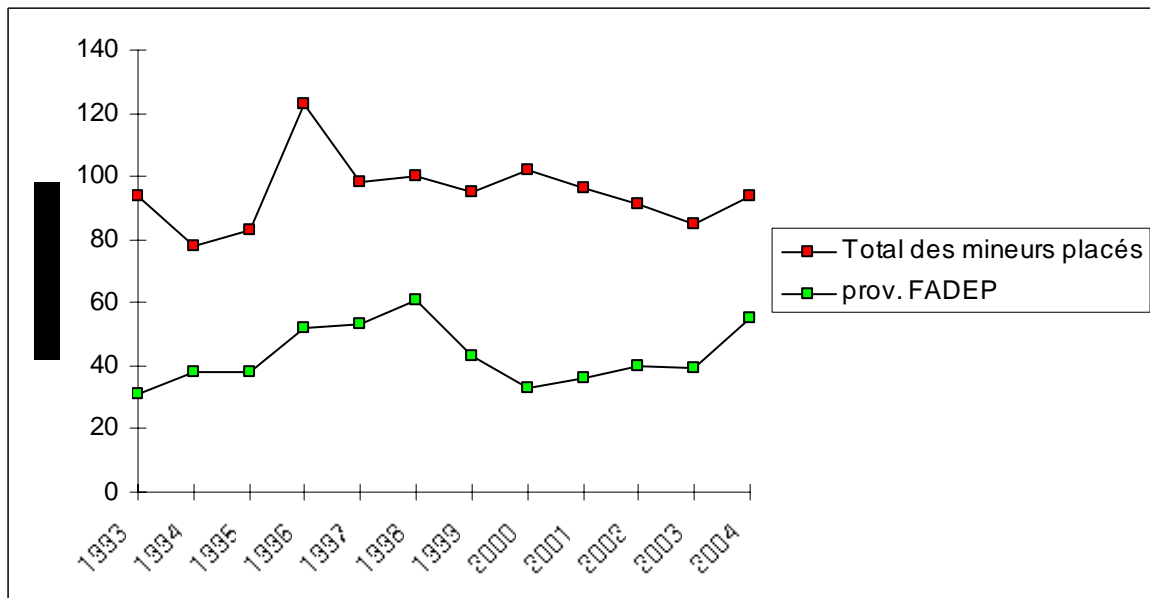
¹⁹ = les Centres d'accueil classiques

²⁰ = Foyer pour adultes



N.B. CSEEs = centres socio-éducatifs de l'Etat
 Plac.Fam. = placement familial
 CDAs = centres d'accueil classiques

Le nombre d'enfants et d'adolescents en provenance d'un FADEP a augmenté au cours de ces dernières années.



3.3. DEMANDEURS

On entend par "demandeur", la personne ou le service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
SCAS / Juge / Parquet	38	48 %	10	63 %	48	49 %
FADEPs	20	25 %	1	6 %	21	23 %
Famille	5	6 %	3	19%	8	8 %
CSEE Dreiborn et Schrassig	8	10 %	0	0 %	8	8 %
Centres médico-sociaux	6	7 %	0	0 %	6	6 %
Placement Familial	2	2 %	0	0 %	2	2 %
Families First	0	0 %	1	6 %	1	1 %
PAMO ²¹	1	1 %	0	0 %	1	1 %
Commissariat aux étrangers	1	1 %	1	6 %	2	2 %
TOTAUX:	81	100 %	16	100 %	97	100%

Bien qu'un nombre important des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEPs, cela n'implique pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

3.4. NATIONALITES

	Placements		TOTAL GENERAL	
	Filles	Garçons		
Luxembourgeoise	37	30	67	69 %
Portugaise	10	4	14	14 %
Yougoslave	3	1	4	4 %
Italienne	1	1	2	2 %
Française	1	1	2	2 %
Allemande	1	0	1	1 %
Roumaine	1	0	1	1 %
Ruandaise	1	0	1	1 %
Guinéenne	1	0	1	1 %
Cap verdienne	0	1	1	1 %
Irlandaise	1	0	1	1 %
Gambienne	0	1	1	1 %
Libérienne	0	1	1	1 %
TOTAL :	57	40	97	100 %

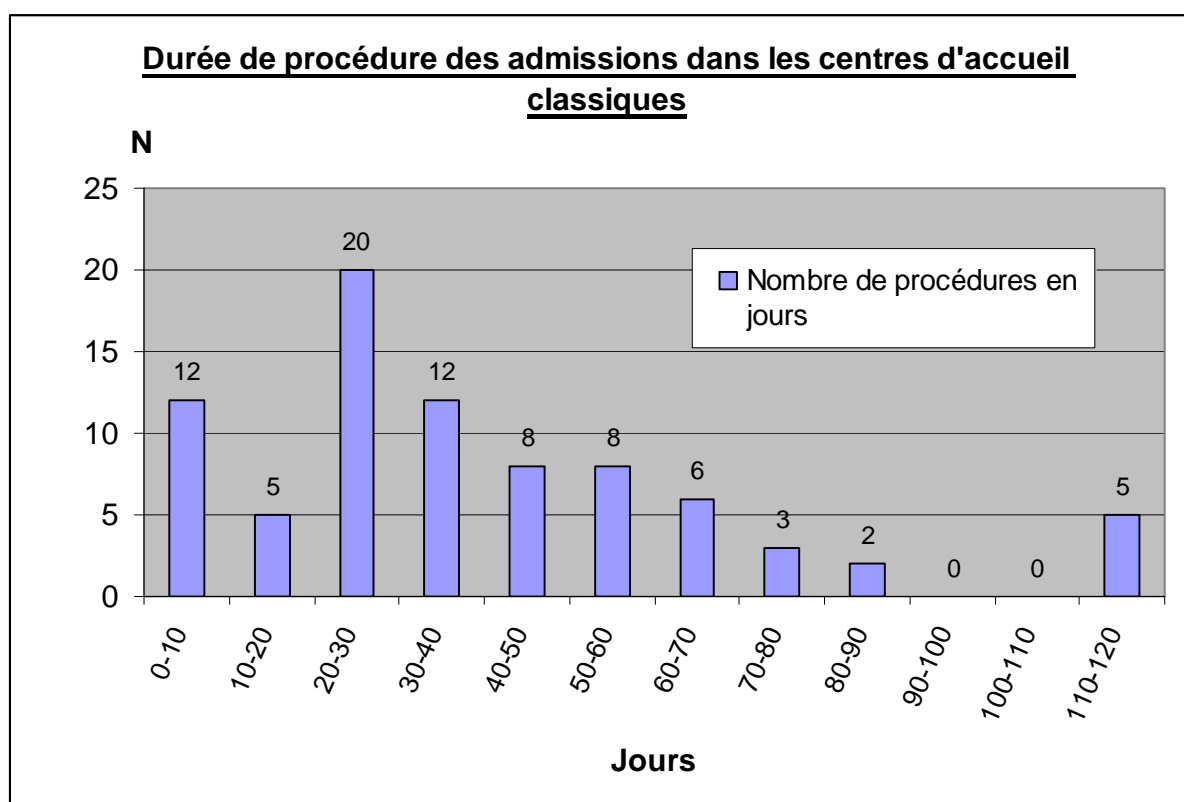
4. DUREE DE PROCEDURE D'ADMISSION

²¹ = Projet d'Action en Milieu Ouvert de la Fondation Kannerschlass Soleuvre

On entend par durée de procédure d'admission le laps de temps entre la date d'envoi d'une demande de placement dans un centre d'accueil classique disposant d'une place libre et l'admission définitive.

En 2004, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y inclus les Maisons d'Enfants de l'État est de 38,65 jours.

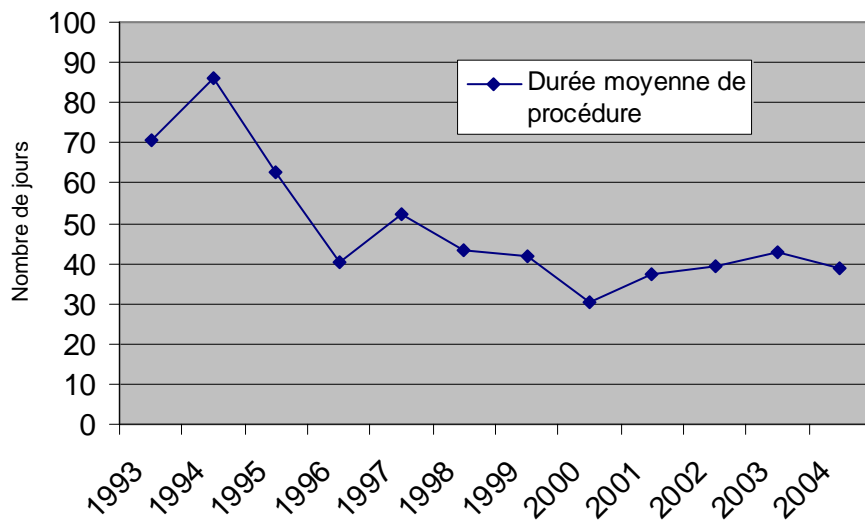
Parmi les 81 placements effectués (on ne tient pas compte des 16 placements réalisés sans le biais de la liste d'attente) figurent 10 cas où la durée de procédure était assez élevée c'est à dire 70 jours et plus. En effet, il s'agissait pour la plupart de demandes de placement de fratries (à placer absolument ensemble) ainsi que de demandes de placement pour enfants en bas âge respectivement de jeunes âgés de 17 ans et plus, pour lesquels il s'avère toujours difficile de trouver une place dans un centre d'accueil classique.



En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment:

- manque de places pour les différentes catégories d'âge,
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe,
- organisation respectivement planification de l'admission (-> attente d'un jugement etc.),
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire),
- les admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs.

**Evolution de la durée moyenne de procédure d'admission
dans les centres d'accueil classiques**



5. ANNEXE

5.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

5.1.1. Total des entrées et sorties en 2004 dans les centres d'accueil classiques

Institution	Places dispon.	Sorties	Entrées ²²	Placts. par la liste d'attente	Congés révoqués	Placements sans passer par la liste d'attente	Transferts ²³
CDA St. Joseph	11	5	2	2	0	1	5
Fondation de Colnet d'Huart	18	10	11	10	0	1	1
Fondation Kannerschlass	24	3	3	3	0	0	0
Foyer Ste. Claire	24	3	3	3	0	0	0
Foyer Ste. Elisabeth	29	10	5	5	0	0	3
Foyer Storm	8	4	5	5	0	0	0
Institut St. François	18	1	1	1	0	0	0
Institut St. Joseph	39	8	12	12	0	0	2
Jongenheem a.s.b.l.	64	23	17	15	1	1	1
Kannerheem Itzig	24	5	6	6	0	0	0
Kannerland	24	3	4	4	0	0	2
Maisons d'Enfants de l'Etat	70	20	21	6	1	13 ²⁴	0
SOS Kannerduerf Mersch ²⁵	45	5	10	9	1	0	0
TOTAL:	398	100	100	81	3	16	14

La différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties dépend de plusieurs facteurs:

- réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation etc.;
- places restées disponibles au 31.12.2003;
- sorties et entrées d'adolescents dans des logements pour jeunes adultes qui ne font pas partie du champ d'application de la CNAP.

²² Entrées = placements par la liste d'attente + congés révoqués + placements sans passer par la liste d'attente

²³ Transferts = transferts internes + transferts d'un mineur d'une place en régime FADEP sur une place en régime centre d'accueil du même gestionnaire + transferts d'un mineur entre centres d'accueil

²⁴ 13 placements réalisés sans passer par la liste d'attente de la CNAP dont 1 demandeur d'asile en dessous de l'âge de 18 ans et 2 fratries d'enfants (2 x 3 et 1 x 4 enfants) dont quelques-uns en bas âge et à défaut de places libres dans les FADEPs, et deux accueils volontaires d'un enfant en bas âge au Relais Maertenshaus.

²⁵ y compris Foyers Leir et Cales

5.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques

En 2004, 100 enfants et adolescents ont quitté les centres d'accueil classiques. La durée de séjour de ces mineurs se répartit comme suit:

Durée du séjour	Nombre de mineurs quittant les CDAs
Entre 0 et 1 année	35
Entre 1 et 2 années	16
Entre 2 et 3 années	18
Entre 3 et 4 années	13
Entre 4 et 5 années	7
Entre 5 et 6 années	3
Entre 6 et 7 années	1
Entre 7 et 8 années	2
Entre 8 et 9 années	3
Entre 9 et 10 années	0
Entre 10 et 11 années	1
Entre 11 et 12 années	1
TOTAL :	100

5.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques

Famille	40
Indépendant	16
Institution spécialisée à l'étranger	9
CSEE	8
Inconnue	7
Logement encadré	6
Centre d'accueil pour personnes handicapées	6
Placement familial	4
Autre centre d'accueil classique	4
TOTAL:	100

5.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

5.2.1 Total des entrées et sorties en 2004 dans les FADEPs

	Places disp.	Sorties	Entrées	Durée moyenne de séjour
FADEP St. Joseph	9	25	28	3,48 mois
FADEP Don Bosco	10	17	14	4,78 mois
FADEP Institut St. Joseph	10 ²⁶	14	13	7,78 mois
FADEP Ste. Élisabeth	3 ²⁷	7	11	8,85 mois
FADEP Bethlehem	10	30	33	3,38 mois ²⁸
TOTAL:	42	93	99	4, 74 mois

Remarque :

Le Secrétariat Permanent de la CNAP ne dispose pas de données concernant les entrées et sorties du FADEP *Meederchershaus*. En effet, ce FADEP est conventionné avec le Ministère de l'Égalité des chances et, de ce fait, les dispositions de la Convention concernant les modalités de la CNAP ne lui sont pas applicables.

5.3. BILAN DE TOUS LES PLACEMENTS REALISES EN DATE DU 31.12.2004

420 enfants et adolescents étaient placés dans un centre d'accueil en date du 31 décembre 2004, dont:

- 321 enfants et adolescents dans les centres d'accueil classiques conventionnés ;
- 60 enfants et adolescents dans les Maisons d'Enfants de l'État ;
- 39 enfants et adolescents dans les 5 FADEPs (y compris les placements de jour).

²⁶ 2 places temporairement non disponibles

²⁷ Il s'agit uniquement de places pour bébés

²⁸ y compris les placements pendant la journée